

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil municipal s'est réuni à la Salle polyvalente de BELLOU LE TRICHARD, après convocation légale en date du 10 mai 2022, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES, Maire de BELLOU LE TRICHARD.

Présents : DESHAYES J-P, FOURNIER S, KERVEILLANT M, FLAHAULT M-J, BRISSET S, BONTEMPS W, THEOTIME B, JUPIN C.

Absents Excusés : LALLIER J. PIGEON J-L, COLAS A.

Un scrutin a eu lieu, FLAHAULT M-J a été élue secrétaire.
La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la réunion du 5 avril dernier est approuvé.

1 – DEVIS POUR LE CHEMIN DE LA RENARDIERE.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les deux devis de l'entreprise COLAS concernant les travaux de voirie du chemin de la Renardière.

-Le premier devis est de **19 811,16€ TTC** pour une pose de bicouche.

-Le deuxième devis est de **32 876,16€ TTC** pour une pose d'enrobes easy cold.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord à Monsieur le Maire la signature du premier devis de **19 811,16€ TTC**.

2 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SASU CAP VERT BIONERGIE EXPLOITATION.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de la SASU CAP VERT BIONERGIE EXPLOITATION située à la Ferté-Bernard.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, procède au vote :

-7 votes favorable et 1 vote non favorable à l'implantation du projet de la SASU CAP VERT BIONERGIE EXPLOITATION.

3 – DEMANDE DE RÉSILIATION DE L'ADHÉSION AU SMICO.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des problèmes récurrents rencontrés sur le logiciel de paie et de gestion financière ainsi que sur le délai de résolution des soucis que nous rencontrons sur la plateforme du SMICO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent demande la résiliation de l'adhésion au SMICO ainsi que la résiliation de la prestation EKSAE.

4– DEVIS POUR LE DÉFIBRILLATEUR.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise DEFITECH concernant l'achat d'un défibrillateur pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord à Monsieur le Maire pour la signature du devis **1 627,56€ TTC**.

QUESTIONS DIVERSES.

- Demande de la trésorerie de mettre en place le PayFiP.
- Sébastien FOURNIER a évoqué le nouveau tri des déchets qui devrait être mis en œuvre.
- Wendy BONTEMPS a évoqué la possibilité d'une formation aux premiers secours.

La séance est levée à 21H20

